

Les enjeux de la votation du 19 mai

Agostino Soldini, secrétaire central

La version orale fait foi.

Les partisans de la RFFA, le Conseil fédéral en tête, essaient d'accréditer l'idée que cette loi serait une réponse à deux échecs antérieurs: la RIE III et PV 2020. Par un seul vote, nous pourrions résoudre, nous dit-on, deux problèmes: le régime d'imposition des entreprises et l'avenir de l'AVS.

Faire d'une pierre deux coups?

A nos yeux, il n'en est rien. Le véritable enjeu, le 19 mai 2019, est le régime d'imposition des entreprises; la question de l'avenir de l'AVS, malgré le financement additionnel prévu par la RFFA, ne se posera qu'après cette votation. C'est en effet dans le cadre du débat sur AVS 21 que les décisions essentielles concernant le 1^{er} pilier seront prises.

Prétendre, comme le fait la direction du Parti socialiste suisse, que voter «oui» à la RFFA permettrait d'enterrer la perspective de la hausse de l'âge de la retraite pour les femmes est ainsi sans fondement. Le Conseil fédéral lui-même n'a d'ailleurs pas renoncé, malgré le «deal» conclu au Conseil des Etats, qui est à l'origine de la RFFA, à une telle hausse. Elle figurera certainement, noir sur blanc, dans le projet qu'il présentera après l'été. Les déclarations de Christian Levrat et consorts ne sont donc que de belles promesses qui n'engagent, comme chacun le sait, que ceux qui y croient...

Une compensation sociale... qui n'en est pas une

De même, parler de «compensation sociale», en référence au financement supplémentaire pour l'AVS, est un abus de langage, si ce n'est une tromperie: les retraités, actuels et futurs, ne toucheront pas un franc de plus. Or, dans un pays riche comme la Suisse, des centaines de milliers de retraités doivent compter chaque sou pour arriver à la fin du mois. Et l'avenir ne s'annonce guère meilleur: les rentes du 2^e pilier baissent partout massivement.

Plutôt que d'offrir des milliards de francs de cadeaux fiscaux aux grands actionnaires, ce sont les rentes AVS qui devraient donc être augmentées. Rien de tel n'est prévu par la RFFA.

Au seul profit des 1% d'ultra-riches

Bref, la question à laquelle devront répondre les citoyennes et citoyens, le 19 mai, se résume bel et bien à ceci: êtes-vous d'accord de remplacer les statuts fiscaux spéciaux par de nouvelles niches fiscales et de baisser massivement les taux d'imposition des bénéfiques?

Pour notre part, nous les appelons à confirmer leur vote de février 2017. Comme la RIE III, l'entrée en vigueur de la RFFA ne profitera en effet qu'aux grands actionnaires des entreprises les plus rentables, les 1% d'ultra-riches. Ils pourront sabrer le champagne, mais c'est l'immense majorité de la population – les 99% – qui aura la gueule de bois...